

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 1^{er} mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 9 heures dûment convoqué le 2 mars 2016 le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

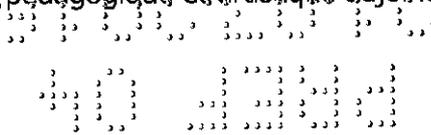
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint



Délibération n° D-2016-06

**OBJET : Contrat de ville de Digne-les-Bains
Orchestre de quartier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

La commune de Digne-les-Bains a lancé un appel à projets dans le cadre son contrat de ville auprès des acteurs de son territoire pour l'année 2016. Le conservatoire souhaite proposer une action intitulée « orchestre de quartier » qui pourrait s'insérer dans le volet de la cohésion sociale. Huit enseignants qualifiés interviendront dans cette action. Un dossier de demande subvention sera déposé auprès des services de l'Etat sollicitant les participations de l'Etat et de la commune.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la demande de subvention au titre du contrat de ville dont le plan de financement est le suivant :

- Subvention de l'Etat	6 007 €
- Subvention de la Commune de Digne-les-Bains	4 005 €
- Autofinancement	5 361 €
- Contributions volontaires	17 917 €
Montant global	33 287 €

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de la Commune de Digne-les-Bains et de l'Etat ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Conservatoire à Rayonnement
Départemental Olivier MESSIAEN

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 MARS 2016

La Présidente,
Olivier MESSIAEN
Pierre SUZOR